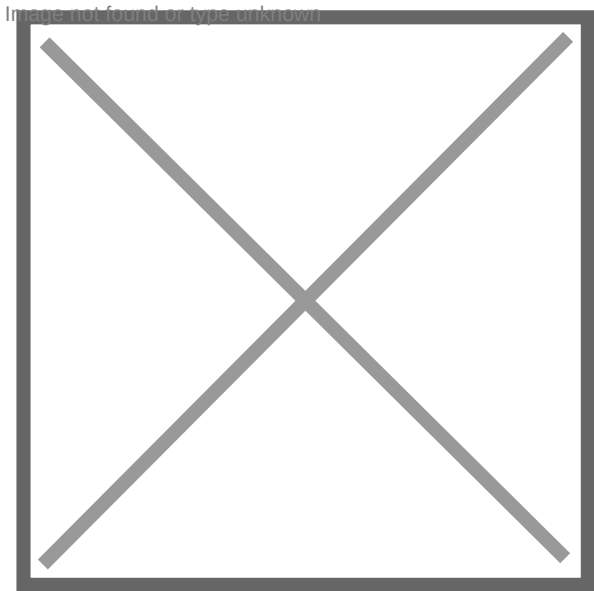




## vente d'appartement qui appartient à la communauté

Par **Cherche**, le **17/08/2019** à **21:19**

Bonjour, j'ai payé seule 100% l'achat de notre appartement. Dans le divorce est-ce que je serais obligée de partager 50/50 le prix de la vente ? Il y a-t-il un barème ? Merci.

Par **Lag0**, le **18/08/2019** à **09:11**

Bonjour, Quand vous dites "j'ai payé seule", qu'entendez-vous par là ? Avez-vous financé ce bien avec des fonds propres, donc des fonds qui vous appartenaient avant le mariage ou reçus en héritage ? Car si vous l'avez financé avec votre salaire, par exemple, c'est bien la communauté qui l'a financé et non vous seule.